1685	1	Радъ
Octobro	8Appel de Nicolas Droissy patissier de cette ville contre Pierre Trudello mis à néant;	
	dépens des deux instances compensés	1030
"	8Jugement sur l'opposition de Sévérin Ameau à l'arrêt du 7 décembre 1683 entre lui et	
	Pierre Le Boullanger ordonnant que le dit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur.	1031
**	15.—Défaut en faveur de Guillaume Bouthier contre Sébastien Liénard et sa femme	1032
"	22Permission à Denis Riverin ei-devant receveur des droits du roi en ce pays de faire	
•	assigner en anticipation d'appel Pierre Nolan	1033
"	22Permission à André Parent de faire assigner en anticipation d'appel Jacques Barbot	1033
."	22Délibération sur l'opposition de Henry Petit bourgeois de Paris à l'arrêt prononcé entre	
	Jacques Babie et Joseph Petit Bruno ;-les voix s'étant trouvée légalement partagées	
	(trois contre trois), il est résolu que monsieur le gouverneur sera prié de venir prendre	
	sa place au premier jour	1033
**	22Résolution d'écrire au marquis de Seignelay sur la nomination de François Genaple,	
	notaire, comme greffier en la prévôté de Québee et sur l'opposition de Gilles Rageot	1034
"	29.—Lettre du Conseil au marquis de Seignelay	1035
"	29Arret d'enrégistrement d'un arrêt du Conseil d'Etat du 20 mai dernier par lequel Sa	
	Majesté accorde et concède aux intéressés en la compagnie établie pour le commerce	
	au nord de ce pays la rivière de Bourbon et les terres qu'ils trouveront propres le	
	long d'icelle, pour y faire l'établissement d'une traite de pelleteries, construire des	
	forts, habitations et magasins nécessaires pour leur commerce, à condition par eux	
	d'apporter en cette ville toutes les pelleteries qu'ils aurout traitées pour y acquitter	
	les droits dus au domaine de Sa Majesté	1037
44	29Réception de Henry Petit en appel comme opposant aux arrêts du Conseil du 16 juillet	
	et 28 août dernier ;ordre de signifier la requête du dit Petit à Jacques Babie	1038
"	29Ordre à Joseph Petit Bruno de faire signifier sa requête civile à Jacques Babie, en con-	
	signant au greffe la somme de 100 livres	1039
"	29Réception en appel de Pierre Nolan contre Denys Riverin, et faisant droit met le dit	
	appel à néant, et condamne le dit Nolan à payer au dit Riverin 35 livres	1039
"	29.—Jugement condamnant René Reome de travailler dans deux mois à l'ouvrage par lui	
	entrepris pour Nicolas Marion, et Leonard Pailliart à fournir le bois dont il est con-	
	venu, et le dit Reome aux dépens	1040
Novembre	8Arret déclarant que la compagnie est d'avis que le sieur Dupont laissera continuer au	
	sieur Migeon l'instruction du procès commencé contre Defaye et autres pour contra-	
	vention à l'ordonnance du roi défendant la vente du castor aux anglais, même à	
	Québec, et que le dit Migeon pourra continuer en tous lieux où il appartiendra	
	l'instruction pour laquelle il a été subdélégué par Monsieur l'intendant	1040
**	20Appel de Jacques Barbot contre André Parent, comme étant aux droits par acquet do	
	Jeanne Vignault, femme et procuratrice de Philippe Pottier dit Lasontaine, mis à	
	néant, l'appellant Barbot condamné à 60 sols d'amende pour son fol appel et aux	
	dépens	1043
**	26Ordre à Jean-Baptiste Morin de Rochebelle et à Charles Catignon de venir au premier	
	jour (du Conseil) pour être ours sur leurs requêtes respectives et leur être fait droit	
	ainsi que de raison	1044
. "	26Renvoi de Jacques Leneuf, écuyer, sienr de la Poterie, à se pourvoir devant qui il avisera	
	sur sa requete au sujet d'une terre en contestation entre lui et les religieux de la	